Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-14_2026_06_09-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN Communauté
5 communes, 1 territoire

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi neuf juin, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi deux juin s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle des Grands Chênes en Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	SIMON	Alexandre	Absent
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	A donné pouvoir à Frank Nicolas
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Absent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	A donné pouvoir à Pierre Stephant
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	Absente
	LE MARC	Martine	A donné pouvoir à Stéphane Sanchez
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Absent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 19 Représentés : 6 Votants : 25
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : David GUYONVARCH

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-14_2026_06_09-DE

14. Modification du règlement intérieur de la salle des sports de Bellevue : Remplacement des chèques de caution par un titre de recette en cas de dégradations ou de défaut de ménage

Rapporteur : Christèle PERREL

BBO Communauté est propriétaire et responsable de la gestion de la salle des sports de Bellevue, qui accueille régulièrement des événements ponctuels (tournois sportifs, trocs et puces, marchés de Noël, animations Téléthon, etc.).

Jusqu'à présent et conformément à la délibération n°9_2015_04_02, BBO Communauté demandait aux usagers la remise de deux chèques de caution pour toute utilisation de la salle pour un événement ponctuel : l'un pour le ménage (100 €), l'autre pour l'équipement (900 €).

Afin de simplifier la gestion, tant pour l'utilisateur de la salle de sport que pour la sécuriser juridiquement, il est proposé de modifier le règlement intérieur pour remplacer les chèques de caution par un mécanisme de titre de recette. Ce titre sera émis à l'encontre des usagers en cas de défauts flagrants de ménage (2 fois le tarif horaire du SMIC en vigueur et la durée du ménage supplémentaire nécessaire) ou de détériorations (selon un devis de remplacement établi).

A ce jour, les conventions d'utilisation de la salle pour une manifestation ponctuelle indiquent : « Deux chèques de caution non encaissés devront être fournis à la collectivité avec la présente convention : 900€ pour la salle et le matériel, et 100€ pour le nettoyage ».

Le règlement intérieur indique : « Un état des lieux d'entrée est réalisé par le responsable de l'événement avant toute utilisation de la salle. L'état des lieux de sortie est effectué par la collectivité le lundi matin suivant, avec photos à l'appui si nécessaire. Deux chèques de caution sont demandés : 900 € pour la salle et 100 € pour le nettoyage. En cas de dysfonctionnements, de dégradations ou de salissures constatés, la collectivité se réserve le droit d'utiliser tout ou partie de ces cautions pour remettre les lieux en état, en concertation avec l'association organisatrice ».

Dans ces deux documents, la mention des chèques de caution sera remplacée par celle de l'émission d'un titre de recettes.

M. Thiec propose d'ajouter un document d'état des lieux qui est donné en amont pour que les personnes puissent échanger avec les services de BBO.

Après avoir délibéré, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'APPROUVER** le changement de procédure dans le cadre de la gestion de la salle des sports ;
_ **DE MODIFIER** le règlement intérieur de la salle des sports de Bellevue ainsi que le modèle de convention pour utilisation ponctuelle en supprimant l'obligation de remise de chèques de caution pour le ménage et l'équipement, et en ajoutant la mention relative aux titres de recettes ;
_**D'INFORMER** systématiquement les usagers, lors de la réservation et par écrit, qu'un titre de recette sera émis à leur encontre en cas de :

- Défauts flagrants de ménage, de deux fois le tarif du SMIC en vigueur et la durée du ménage supplémentaire nécessaire ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-14_2026_06_09-DE

- Détériorations ou dégradations, selon le devis de remplacement établi par la communauté de communes.

_ **DE CHARGER** la Présidente ou le Vice-Président en charge des Finances de signer les titres de recette correspondants et de prendre toute mesure utile pour leur recouvrement.

Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 16 juin 2026 ;
- Sa publication électronique le 16 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 11 juin 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-14_2026_06_09-DE